Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1984)

Heft: 723

Artikel: Objecteurs : après le "non"

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1016875

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

(démagogues classiques de la Grèce antique, faisant semblant de conduire la foule, mais en réalité la suivant). D'un journal tel que «Blick», on n'attend guère mieux; de certains hommes politiques romands, on peut espérer autre chose, au titre de la défense de la minorité de langue française.

BILAN (SOCIAL)

Migros: la nouvelle donne

Et de trois! La Migros vient à nouveau de publier un «bilan social», nettement plus substantiel que les deux éditions précédentes (1978, 1980). La formule semble désormais au point: à part le compte de la valeur ajoutée par la «communauté Migros» (2,45 milliards de francs en 1982, dont environ 70% aux chers collaborateurs, 20% aux collectivités, 3% aux créanciers, 3% à la société et 5% à l'entreprise elle-même), différents aspects de l'activité du groupe sont passés sous la loupe. Entre autres, cette fois, l'influence de la toujours plus puissante Migros, leader détaché des grands distributeurs suisses, sur la structure du commerce de détail.

Un document qui aurait fait du bruit dans le cadre de la campagne sur l'initiative contre le dépérissement du petit commerce, si celle-ci n'avait pas été discrètement retirée dans le creux du mois d'août dernier.

En substance: la Migros n'est pratiquement pour rien dans la fermeture d'innombrables magasins primeurs (moins 80% entre 1955 et 1975), de laiteries (-60%), d'épiceries (-59%), etc. Toute une série de facteurs plus généraux, socio-économiques, ont joué un rôle déterminant dans un processus de concentration qui se poursuit sans faiblir: l'urbanisation, la motorisation privée, le comportement des acheteurs, la croissance interne des grandes entreprises, entre autres.

Tout cela, on le sait depuis longtemps. Manquait la démonstration que la Migros a le mérite d'apporter

avec les résultats d'une enquête originale et représentative, faite auprès de 911 consommateurs et de 394 détaillants des régions d'Obwald, de Berne, du Valais et de Glaris (ce dernier canton, sans grandes surfaces, choisi comme région témoin). Partout, la diminution du nombre des magasins a suivi le même (fort) rythme jusqu'en 1975, pour ralentir depuis lors, voire se stabiliser (Valais). La grande majorité des consommateurs et plus encore des détaillants reconnaît que l'évolution enregistrée tient probablement à l'économie en général et à la région en particulier. La solution — avec les sacrifices qu'elle impose — n'est pas systématiquement demandée aux autres par les consommateurs, pourtant réputés peu enclins à céder sur les prix ou sur leur propre confort! En effet: 63 % d'entre eux se disent prêts à payer 10% en plus dans les petites surfaces, 72% à faire un plus long déplacement pour leurs achats (dans les petits magasins) et 66% à se contenter d'un choix moins étendu...

Belles déclarations que tout cela? En partie, sans doute. Mais les gens de marketing seraient bien inspirés de ne pas s'y tromper: les comportements des consommateurs eux-mêmes évoluent, sans doute moins lentement que les mentalités des citoyens. En tout cas, les centres commerciaux situés à l'extérieur des villes semblent avoir vécu leurs plus belles années, en Suisse désormais comme aux Etats-Unis; leurs ventes tiennent le rythme de l'inflation, mais leur rendement au mètre carré ne suit pas partout la même courbe (forte baisse par exemple à Balexert en 1983, pour Genève). Et les nouvelles implantations se font en ville, le recentrage sur les lieux d'achats traditionnels s'avérant payant. Ainsi les plus grandes unités Migros mises en exploitation l'an dernier à Zurich et Yverdon démarrent bien, tandis que les MMM installés depuis plusieurs années, souvent à la périphérie des agglomérations, ont enregistré un taux de croissance inférieur à la movenne.

Autre signe de l'essoufflement des grandes surfaces: l'an dernier, avec un renchérissement très modéré, les ventes au détail de la Migros ont aug-

menté moins vite (+4,1%) que les surfaces de vente (+4,4%).

L'effet de saturation du marché joue pour toutes les marchandises, et même pour les prestations de service, sauf, bien entendu, dans le secteur médical où l'offre repousse sans cesse la demande au-delà de nouvelles limites.

PS. Pour assurer sa propre relance, quand la Migros se décidera-t-elle à diversifier encore ses activités et à faire son entrée sur un marché juteux auquel elle n'a pas, jusqu'ici, osé toucher: ni le tabac, ni l'alcool, mais la bagnole... Les paris sont ouverts.

OBJECTEURS

Après le «non»

Le refus de l'initiative «pour un authentique service civil» laisse les tribunaux militaires sur leur lancée punitive. Il est bien sûr encore temps d'aller assister aux audiences, pour contrôler «sur le terrain» que le «non» de février n'a rien résolu. Pour les deux prochains mois, les audiences des tribunaux de division 1, 2 et 10A sont fixées de la manière suivante (en règle générale, Hôtel de Ville, dès 08 h. 30): pour le mois de mars, le 27 à Aubonne (cours d'appel) et le 29 à Cully (dès 08 h. 15); pour avril, le 4 à Morges, le 5 à Cully, le 10 à Orbe, le 12 à Cully, Pully (Prieuré), Morges, Aigle et Genève (mairie du Grand-Lancy), le 19 à Pully (Prieuré), le 26 à Martigny et le 27 à Rolle (Château) et à Moudon (salle du Conseil communal). Rappelons que les offices de conseil aux objecteurs (Bâle, Bienne, Berne, Lausanne, Lucerne, Winterthour et Zurich) demandaient récemment, entre autres, «une égalisation des sanctions pour tous les objecteurs, sur la base de la pratique des tribunaux militaires d'appel et de cassation, soit 4 à 8 mois pour l'objection à l'école de recrues et 2 à 6 mois pour l'objection à un cours de répétition.